



Paris, le 23 novembre 2022

A l'attention de :

M. Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Copie à :

M. Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Objet : Pour une politique forestière qui s'appuie sur les écosystèmes

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance des différentes annonces du gouvernement relatives à la forêt et nous vous en félicitons.

Les incendies de cet été, qui s'inscrivent dans la continuité de plusieurs années de sécheresse, ont permis d'accélérer la prise de conscience collective sur les premiers effets des changements climatiques ; des effets qui vont continuer de s'amplifier si nous ne réussissons pas à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et à relancer le puits de carbone forestier en baisse. Pour cela, nous sommes convaincus que la biodiversité n'est pas un obstacle mais une solution : c'est en renforçant les capacités de résistance et de résilience de nos écosystèmes forestiers que nous pourrons accompagner l'adaptation de nos forêts aux changements climatiques. C'est le message que nous avons voulu entendre lors des Assises de la Forêt. Aujourd'hui, nous faisons le constat que ce message peine à se traduire concrètement dans les dispositifs d'encadrement et d'accompagnement de la gestion forestière.

Dans le cadre de la feuille de route sur l'adaptation aux changements climatiques, **un engagement a été pris d'intégrer des critères de préservation de la biodiversité et des sols dans les documents de gestion au plus tard en 2021**¹. Or, notre analyse des premiers schémas régionaux de gestion sylvicole, actuellement en cours de révision et qui cadrent les documents de gestion en forêt privée, montre que **cet engagement n'a pas globalement été tenu**.

Ensuite, il s'agit de renforcer la **conditionnalité environnementale des aides publiques**. Le premier bilan du plan de relance montre un recours excessif aux coupes rases avant plantation alors que, dans

¹ Engagement 3.1: "Intégrer les critères de diversification, de préservation du capital sol ou d'autres critères de préservation de services écosystémiques (dont eau et biodiversité) dans les documents encadrant la gestion forestière dans les forêts publiques et privées, et dans les certifications de gestion durable mises en place par PEFC et FSC.

de nombreux cas, des alternatives plus efficaces et plus économes existent comme les plantations d'enrichissement sous couvert forestier permettant de mieux protéger les plants. De plus, le critère de diversification est très insuffisant.

Nos associations ont fait des propositions étayées dans le cadre de la consultation pour France 2030. Nous avons eu le plaisir de constater que ces propositions font écho à celles d'autres acteurs comme Prosilva, l'Anatef ou encore le Centre National de la Propriété Forestière.

Dans les prochains jours, vous déciderez des arbitrages à propos de ces propositions : à l'instar de la dynamique en cours au niveau européen, nous comptons sur votre détermination pour que la France place au cœur de sa nouvelle politique forestière l'objectif de restaurer un bon état écologique de fonctionnement de nos forêts.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Les signataires :

Xavier MORIN, président de CANOPEE FORETS VIVANTES

Arnaud SCHWARTZ, président de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, président de HUMANITE ET BIODIVERSITE (H&B)

Allain BOUGRAIN-BUBOURG, président pour la LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX
(LPO)

Charlotte MEUNIER, présidente de RESERVES NATURELLES DE FRANCE (RNF)

Véronique ANDRIEUX, Directrice Générale du FONDS MONDIAL POUR LA NATURE
(WWF)

Synthèse de nos recommandations

- 1- SRGS / Suspendre les validations en cours des Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) et diffuser une circulaire avec des consignes pour intégrer, de façon systématique, un volet biodiversité, protection des sols, paysage, adaptation et lutte contre les incendies dans les documents de gestion durable;
- 2- SRGS et France 2030 / Fixer des règles d'encadrement des coupes rases: interdiction en zone de protection forte et en zone Natura 2000, seuil limite à 4 hectares sauf raison sanitaire;
- 3- France 2030 / Favoriser les travaux de plantation en enrichissement plutôt que les plantations en plein, renforcer les exigences de diagnostic pour les peuplements dits pauvres ou vulnérables pour limiter au maximum le recours aux coupes rases ;
- 4- France 2030 / Renforcer les critères liée à la diversification et à la protection des sol : seuil minimum de diversification à 30%, système de bonification plus le nombre d'essences plantés est important, inéligibilité des mélanges purs de résineux, exclusion des travaux impactant lourdement les sols (sous-solage, dessouchage...);
- 5- France 2030 / Renforcer la transparence en permettant aux associations d'accéder à la liste des projets financés au moment de leur dépôt sur CartoGip;
- 6- France 2030 / Suspendre l'introduction d'essences exotiques n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation scientifique rigoureuse. Supprimer l'eucalyptus de la liste du matériel forestier de reproduction en raison de sa sensibilité aux incendies;
- 7- France 2030 / Clarifier les attentes du gouvernement vis-à-vis des systèmes de certifications en cours de révision. S'engager à évaluer les nouveaux référentiels et à moduler les bonifications en fonction de l'atteinte des objectifs fixés;
- 8- France 2030/ Intégrer pleinement un volet forêt outre-mer avec des plans d'action pour chaque territoire.

Pour approfondir :

-Rapport « Quelles alternatives à la coupe rase améliorer des peuplements dégradés »: https://www.canopee-asso.org/wp-content/uploads/2022/09/RAPPORT_Peuplements-degrades_22.pdf

-Rapport « Forêt en crise » <https://fne.asso.fr/actualites/foret-en-crise-21-propositions-pour-preserver-nos-forets>

-Consultation France 2030 :

- contribution Canopée-FNE : https://www.canopee-asso.org/wp-content/uploads/2022/11/Contribution-volet-forestier-France-2030_FNE_Canopee-1.pdf
- contribution WWF France / FNE / Humanité & Biodiversité / UICN / Réserves Naturelles de France & LPO